GAZETTE DE MARS

98 Bridge club de l'Aunis Mars 2022

Rassurons-nous, il n'a pas l'intention, apparemment, de faire "la gueule" encore longtemps puisqu'il nous offre déjà de belles journées. Les jours rallongent donc, ça ne peut que s'améliorer. Du positif, nous en avons besoin, nous n'avons pas à nous plaindre du côté club, la fréquentation est bonne.

Aussi, pour qu'il soit toujours agréable de venir jouer à l'Aunis, le président et son équipe, traquent les idées nouvelles pour aller dans ce sens.

Dans une précédente gazette il était question de présenter chaque mois, une notion d'arbitrage.

Eh bien voilà, Emile y a travaillé ! Désormais vous pourrez découvrir, ce mois-ci et les suivants, dans les dernières pages "**La rubrique du président**"

Je parlais de la fréquentation du club, pour vous donner une idée plus précise voici quelques chiffres.

- 2019/2020 (Avant covid) →148 licenciés
- 2020/2021 →109 licenciés
- 2021/2022 →119 licenciés

Nous constatons une augmentation des nouveaux membres.

Nous comptons parmi nos adhérents, 31 membres sympathisants, ce sont des joueurs qui ont leur licence dans un autre club.

Et si on parlait masque ?

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le mercredi 02 Mars, nous avons longuement réfléchi au maintien ou non du port du masque. Nous avons décidé, après que chacun ait pu exprimer ses souhaits, du maintien jusqu'à ce qu'il soit possible de jouer fenêtres ouvertes le plus souvent, ou tout au moins quand la météo permettra d'aérer très fréquemment. Nous jouons dans des espaces relativement clos, dernièrement nous avons pu tester, grâce à un capteur de CO2, la qualité de l'ait ambiant, les résultats n'étaient pas du tout favorables dans nos conditions actuelles de jeu, pour tomber le masque.
Sous réserve de l'exactitude de cette information, un nouvel arrêté préfectoral, suite à la recrudescence du taux de contaminations sur l'île de Ré, impose aux associations le port du masque pour leurs adhérents. Un peu de patience, vous l'avez lu en début de gazette, le soleil ne va pas faire la "gueule" il s'habille de son plus beau sourire rayonnant !!!!

AVIS A LA POPULATIONNNNNNNNNNNN !

Entraînement quadrette mercredi 09 Mars à 14h, animé par votre président. Attention les interclubs approchent, il ne faut pas mollir.

J'ouvre de 1T, tu réponds 2K, on poursuit comment ? Attention on va jouer en quadrette, pas de connerie !

1T/2K c'est le début des emmerdes ! J'veux me reposer à l'hôtel avant d'attaquer la compète !

P'tit rappel les copains, le mercredi 06 avril vous avez rendez-vous avec Marcel. Le Marcel Colin évidemment !

- Lundi 18 Avril Pâques
- Jeudi 26 Mai Ascension
- Lundi 06 Juin Pentecôte

Votre club sera ouvert, vous pourrez participer au tournoi de régularité **TOUTEFOIS**, sachez que pendant ces jours fériés il n'y aura pas de **Joker.**

Il en est de même pendant les mois d'été, Juillet et Août.

Ben oui les Jokers aussi partent en congés ! On dit rien, ils pourraient faire grève, chuttttt !!!!!

La rubrique du président

Ce mois-ci vous apprendrez comment et pourquoi utiliser :

1. Le carton Alerte
2. Le carton Stop
3. Le carton tournament director

Quand utiliser le carton ALERTE ?

Vous devez l'utiliser dès que vous faîtes une enchère conventionnelle. Une enchère conventionnelle est une enchère qui ne correspond pas à la couleur annoncée.

Partez du principe que toutes les conventions, toute enchère qui n'est pas dans le standard doit-être alertée.
Il y a malgré tout quelques dérogations. On n'a pas besoin d'alerter des conventions très courantes comme le « Stayman », le « Blackwood » ou les « Texas majeurs ».

Attention, les « Texas mineurs », la « Collante », les « Mickaëls », etc. doivent être alertés.

Qui doit utiliser le carton ALERTE ?

Le carton ALERTE n'est pas fait pour réveiller le partenaire, mais pour informer les adversaires que vous avez une convention ; c'est donc le partenaire du joueur qui a fait l'enchère qui doit alerter et le joueur qui a fait l'enchère ne doit en aucun cas manifester, même si son partenaire oublie d'alerter.

Il appartient au joueur qui alerte de s'assurer que l'adversaire a bien vu l'alerte.

Que se passe-t-il si j’oublie le carton ALERTE ?

Lorsque j’oublie d’alerter, et si je me réveille en cours de donne, je dois immédiatement informer les adversaires de mon oubli. Le jeu s’arrête et l’arbitre doit être appelé pour juger si l’erreur a ou non causé un dommage au camp adverse et comment permettre au jeu de continuer le plus normalement possible.

Mon partenaire ne doit pas tenir compte de mon défaut d’alerte et doit faire ses enchères normalement, comme si j’avais alerté. L’oubli de l’ALERTE est assimilé à une erreur d’explication. L’arbitre pourra donc corriger le contrat final.

Corrections ultérieures

La correction ultérieure de l’oubli de l’ALERTE est différente selon qu’on soit en attaque ou en défense.

Correction par un joueur du camp du déclarant

L’adversaire doit être informé de l’oubli d’alerte de votre partenaire avant l’entame.

Correction par un joueur du camp de la défense

Là, il ne faut rien dire. Vous devez attendre la fin de la donne pour dire aux adversaires qu’une enchère n’a pas été alertée et lui proposer d’appeler l’arbitre.

Quand utiliser le carton STOP ?

Toute ouverture au-dessus du palier de 1 ou toute enchère à saut doit être précédée du stop. Le carton STOP prévient l'adversaire de gauche que l'enchère qui sera produite sera une enchère "à saut" (elle aurait pu être faite dans la même dénomination à un palier inférieur).
Le joueur placé à la gauche de celui qui vient d'enchérir à saut doit observer une pause de 5 à 10 secondes avant toute déclaration, qu'il y ait eu ou non procédure de stop.
Ne pas utiliser la procédure de stop peut faire perdre le droit de réclamation contre une enchère trop rapide ou une hésitation de quelques secondes de l'adversaire.

Comment utiliser le carton STOP ?

Vous devez sortir le carton STOP avant de faire votre enchère et faire votre enchère immédiatement après.

Le carton doit être laissé une dizaine de secondes sur la table avant d'être rangé.

Le joueur suivant fera son enchère après un temps d'attente de 8 à 10 secondes. Passé ce temps, il peut faire son enchère même si vous n'avez pas rangé le carton.

Que se passe-t-il si j'oublie le carton STOP ?

L'oubli du STOP n'est pas sanctionnable et ne mérite même pas de déranger l'arbitre mais si vous ne mettez pas le STOP, vous risquez de perdre la possibilité de faire rectifier la donne si après une longue hésitation l'adversaire finit par trouver un contrat.

Quand utiliser le carton TD ?

TD signifie tournament director c'est-à-dire l'arbitre ; si vous remarquez une anomalie dans les enchères ou dans le jeu de la carte suite aux enchères, vous mettez le carton TD sur l'étui pour indiquer à vos adversaires que vous appellerez l'arbitre à la fin de la donne.

Appeler l'arbitre n'est jamais un manque de courtoisie à l'égard de ses adversaires.
C'est seulement une volonté de jouer au bridge dans le respect des règles.

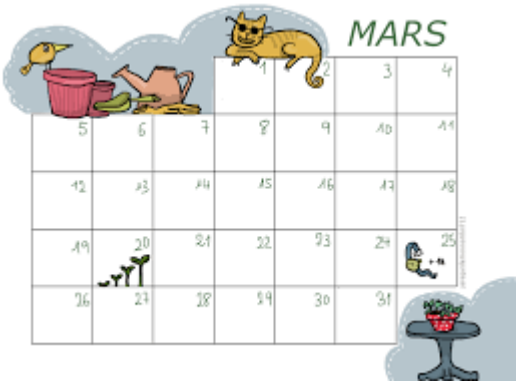

Les nouveaux du mois

- Dorothée Dill
- Pascal Dill
- Henri Michelet

Récapitulons.

- La fréquentation du club **(**p.3)
- Le port du masque (p.4)
- Entraînement quadrette (p.5)
- Le trophée Marcel Colin (p.6)
- Les jours fériés (p.7)
- La rubrique du président (p.8 à 11)
- Les nouveaux adhérents du mois (p.12)

Un petit conseil avant de vous quitter

Mouais si on veut.
Sur ce, au revoir et portez-vous bien avec ou sans pulco !